



Déclaration de Toulouse

Pour une Europe plus proche des territoires et des citoyens

Déclaration politique de la 10^{ème} Conférence politique de la CEPLI

Toulouse, le 14 novembre 2019

L'Europe, notre maison, est confrontée ces dernières années à des défis majeurs qui représentent autant d'enjeux vitaux pour les générations actuelles et à venir, ainsi que pour nos territoires. Alors que le monde change à grande vitesse et d'une manière irréversible, les pouvoirs locaux intermédiaires demeurent un point de repère fort et de confiance pour les citoyens.

Ils jouent un rôle croissant, aujourd'hui indispensable, par leur capacité à comprendre les besoins et à constamment agir pour y répondre. Nos interventions concrètes représentent une réelle valeur ajoutée pour garantir la cohésion économique, sociale et territoriale.

Aujourd'hui, les territoires et leurs citoyens subissent directement les impacts des mutations qui bouleversent l'évolution durable de nos sociétés : les changements climatiques et démographiques, les inégalités et la pauvreté, les risques économiques systémiques, les déficits de gouvernance, la montée des extrémismes, ou encore la crise migratoire.

Dans un tel contexte, les orientations qui doivent être prises pour le futur de l'Europe et de ses territoires, notamment en matière de réformes territoriales, doivent tenir compte des compétences déjà exercées par nos collectivités qui constituent un filet de sécurité pour les populations.

Nos collectivités territoriales assument leur part dans l'effort de cohésion, à ce titre, elles doivent être reconnues comme responsables et légitimes dans le dialogue avec les autorités nationales et les instances européennes. Elles sont un partenaire du projet européen à part entière.

LES ENGAGEMENTS DES ELUS DE LA CONFEDERATION EUROPEENNE DES POUVOIRS LOCAUX INTERMEDIAIRES

Nous, les élus de la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires – CEPLI, voulons contribuer à faire avancer une Europe plus démocratique, car plus proche du territoire et de ses citoyens. Pour cela, nous déclarons :

1. La valeur ajoutée de la proximité.

Nous revendiquons la valeur ajoutée de la proximité auprès de nos citoyens.

En tant que niveau intermédiaire entre Communes et Régions, les Provinces ont acquis une réelle expertise dans le soutien aux plus petites collectivités, ce qui est indispensable pour mener à bien des politiques de proximité auprès des citoyens et pour faire le lien entre les citoyens et les institutions européennes.

Le pouvoir local intermédiaire apporte, en effet, des services de proximité à plusieurs types de publics : les citoyens, les entreprises et les communes, notamment. Étant donné leur proximité par rapport à leur population, les pouvoirs locaux intermédiaires sont en mesure d'identifier les besoins spécifiques rencontrés localement et y apporter les réponses les plus adéquates.

Cela est parfaitement en phase avec le principe de subsidiarité et la CEPLI souscrit entièrement aux principes de subsidiarité active et de gouvernance à multinationaux définis par le Comité européen des Régions et rappelle que la proximité des collectivités locales intermédiaires avec leur territoire leur permet d'intervenir rapidement et de manière appropriée pour répondre aux attentes des citoyens européens.

2. La gestion décentralisée des fonds européens.

Nous contribuons au succès de la gestion décentralisée des fonds européens.

L'un des rôles indispensables des collectivités de niveau intermédiaire est d'œuvrer à la cohésion et à la solidarité territoriale. La gestion décentralisée des fonds européens apporte une meilleure mise en œuvre locale et une répartition plus efficace des ressources.

Il s'agit de gérer équitablement la diversité des territoires, urbains et ruraux, de mobiliser efficacement les ressources et les compétences au service de l'économie des territoires, de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité des élus des différents niveaux d'administration.

Il serait de bon sens de donner davantage de poids aux autorités de niveau intermédiaire dans les États membres. Pour être efficace, la mise en œuvre des instruments financiers de l'Union européenne doit être répartie équitablement selon les compétences exercées. Il apparaît aujourd'hui que le périmètre des pouvoirs locaux intermédiaires est le plus adapté pour assurer la complémentarité et l'équité entre territoires urbains et ruraux.

3. La localisation effective des objectifs de développement durable dépend des autorités locales.

Nous nous engageons pour la localisation des objectifs de développement durable dans le cadre du programme des Nations Unies à l'horizon 2030.

S'il faut un cadre de performance à l'Europe et ses partenaires, que ce soit celui de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable. Les pouvoirs locaux ont un rôle majeur à jouer dans la réalisation de ces objectifs qui ne peuvent être atteints sans les initiatives

locales.

Un tiers des dépenses publiques et plus de la moitié des investissements publics sont effectués par les pouvoirs locaux : communaux, intermédiaires et régionaux. Les autorités locales sont particulièrement bien placées pour promouvoir la coopération entre les organismes publics, le secteur privé et la société civile.

4. **Participation Citoyenne**

Nous soutenons une participation citoyenne au sein des collectivités territoriales de l'Union européenne.

En tant que pouvoirs intermédiaires, nous sommes en faveur d'initiatives dites d'«open government » qui permettent une plus grande participation des citoyens afin de parvenir à une plus grande efficacité et efficacité des services publics.

Ces administrations ont, en effet, mis en place des canaux de communication que les citoyens peuvent utiliser pour échanger directement avec elles. Les portails électroniques, les réseaux sociaux, les assemblées de citoyens et les budgets participatifs sont autant d'initiatives permanentes d'échange entre les représentants politiques locaux et les citoyens. Cela leur donne la possibilité d'exprimer leurs opinions et perspectives sur les actions des pouvoirs locaux intermédiaires qui ont un impact concret sur leur qualité de vie.

Ces initiatives de transparence contribuent à un nécessaire regain de confiance des citoyens envers leurs représentants.

5. **La prise en considération des pouvoirs locaux intermédiaires dans les décisions européennes.**

Nous demandons une meilleure prise en considération des pouvoirs locaux intermédiaires dans les décisions européennes.

Une réglementation efficace doit résulter de l'effort conjoint de tous les niveaux de gouvernance. Étant donné que les pouvoirs locaux et régionaux mettent en application plus de 70% de la législation de l'Union au plus près de la population, ils doivent être impliqués dans le processus du « mieux légiférer dans l'UE ».

Nous souhaitons également à être partie prenante à la « Conférence sur la démocratie et l'avenir de l'Union Européenne ».
